

Polycert fonde l'ensemble de ses activités de certification sur les principes établis par les normes ISO/IEC 17021-1 et ISO/IEC 17065. Ces principes guident la mise en œuvre de notre système de management et servent de référence pour toute prise de décision. L'objectif général de notre politique qualité est d'instaurer et de maintenir la confiance de toutes les parties intéressées dans la valeur et la crédibilité de nos certifications.

- **Impartialité**

L'impartialité constitue le fondement de nos activités de certification. Polycert est tenu de préserver une indépendance totale vis-à-vis de tout intérêt commercial, financier ou relationnel susceptible d'influencer son jugement. Des analyses régulières des risques d'impartialité sont effectuées et documentées. Toute décision de certification repose exclusivement sur des preuves objectives de conformité, sans influence de pressions internes, externes ou économiques.

- **Compétence**

Polycert garantit la compétence de l'ensemble du personnel impliqué dans les activités de certification. Des critères de compétence sont définis pour chaque fonction et chaque domaine d'activité. Ces critères font l'objet d'évaluations initiales et continues afin d'assurer que toutes les fonctions impliquées dans les activités de certification disposent des connaissances et de l'expérience requises pour délivrer des certifications qui donnent confiance, fiables et reconnues.

- **Responsabilité**

La responsabilité première d'obtenir en permanence les résultats escomptés de la mise en œuvre et de la conformité aux exigences de la norme de certification demeure celle du client certifié. Polycert assume la responsabilité de réaliser une évaluation suffisante des preuves tangibles sur lesquelles est fondée la décision de certification. Nos décisions relatives à la certification reposent sur les conclusions de l'audit et l'existence de preuves de conformité disponibles et suffisantes.

- **Transparence**

Polycert assure la transparence de ses processus de certification. Le cas échéant, les informations pertinentes concernant nos activités, nos procédures, ainsi que le statut des certifications délivrées sont accessibles au public. Nous avons également prévues des mesures afin de permettre la diffusion appropriée des informations considérées comme non-confidentielles.

- **Confidentialité**

Le respect de la confidentialité des informations obtenues au cours des activités de certification est un engagement fondamental de Polycert. Aucune information confidentielle relative à un client ou ses activités ne peut être divulguée sans autorisation écrite préalable, sauf obligation légale ou réglementaire. Notre personnel est contractuellement tenu au respect strict de cet engagement.

- **Traitement des plaintes**

Nous garantissons à toutes les parties intéressées un processus transparent, équitable et efficace de traitement des plaintes. Chaque plainte recevable fait l'objet d'une analyse impartiale et d'un suivi jusqu'à résolution. Ce processus contribue à l'amélioration continue de nos activités et au maintien de la confiance dans nos services de certification.

- **Approche fondée sur le risque**

Polycert applique une approche fondée sur l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques susceptibles d'affecter la compétence, la cohérence ou l'impartialité de la certification délivrée.

- **Conditions non discriminatoires**

Nos politiques et procédures garantissent un accès équitable et non discriminatoire à nos services de certification. Aucune condition abusive, financière ou autre, ne limite l'accès des demandeurs. La certification n'est en aucun cas conditionnée par la taille du client, son appartenance à un groupe, ou le nombre de certifications déjà délivrées.

Engagement de la direction

La direction de Polycert s'engage à mettre en œuvre la présente politique qualité, et à veiller à ce qu'elle soit comprise par l'ensemble du personnel. Cet engagement vise à assurer la fiabilité, la reconnaissance et la crédibilité de toutes les certifications délivrées, dans le respect des exigences des normes ISO/IEC 17021-1 et ISO/IEC 17065.

Fait à Salon de Provence, le 15/01/2026



Damien REYNAUD
Président